

REGLEMENT DE LA BOURSE HORLOGERE
DE BESANCON 2025

1 Objet de la Bourse :

- 1.1 **Organisateurs : A.F.A.H.A. (Association Française des Amateurs d'Horlogerie Ancienne) en partenariat avec la Ville de Besançon.**
- 1.2 **But :** Permettre les échanges entre passionnés d'horlogerie et visiteurs Grand Public.
- 1.3 **Dates et horaires :** **Samedi 21 juin 2025 de 10 h 00 à 16 h 30.**
- 1.4 **Lieu :** Kursaal, place du théâtre, 25000 Besançon.

2 Obligations des organisateurs :

- 2.1 **La salle :** Lieu d'exposition aménagé (éclairage, branchements électriques, sanitaires) de plain-pied.
- 2.2 **Les stands :** Pré installés (tables linéaires de 0,80 m de large, recouvertes de tissu). **De 1,20m, 2,40 m ou 3,60 m maximum par exposant.**
- 2.3 **Les assurances :** les exposants doivent prendre toutes dispositions pour s'assurer eux-mêmes contre les risques inhérents à ce genre de manifestation. **Les organisateurs, AFAHA et Ville de Besançon, dégagent leur responsabilité** en cas de vol, dégradation, casse... ainsi que pour tous litiges sur les ventes ou échanges.
- 2.4 **La sécurité :** Le bâtiment répond aux normes de sécurité en vigueur. Un gardiennage sera assuré durant la journée du samedi 22 juin.
- 2.5 **La publicité :**
 - Au plan national l'information sera relayée par les radios France Inter, France Bleu et France Info, ainsi que les journaux et magazines spécialisés.
 - Au plan régional celle-ci sera faite par la presse et les médias locaux, principalement France Bleu Besançon.
- 2.6 **Les inscriptions :** le secrétariat de l'AFAHA en assure la réception ainsi que l'envoi des accusés de réception. **Seuls les dossiers dûment remplis et signés seront pris en compte.**
- 2.7 **L'accueil :** avant toute installation les badges devront être retirés à l'accueil en produisant une pièce d'identité valide (carte nationale d'identité, permis de conduire,...).
- 2.8 **L'installation et la désinstallation des stands :**
 - Installation : samedi 21 juin de 7 h 30 à 9 h 30.
 - Désinstallation : samedi 21 juin à partir de 17 h. **Pas de remballage autorisé avant 17 h 00.**

Attention :

Aucune inscription d'exposant ne sera prise sur place.

Pour des raisons évidentes de sécurité, seules les personnes inscrites disposeront d'un badge et auront accès au lieu en dehors des horaires d'ouverture au public. Aucune dérogation ne sera admise (voir à ce propos l'alinéa 3.1).

3 Conditions d'admission :

- 3.1 **Exposants :** Obligation d'être membre d'une association horlogère française ou étrangère (justificatif d'adhérent, à jour de sa cotisation, exigé à l'inscription) ou sur invitation des organisateurs (écoles d'horlogerie...).
- Nous vous rappelons que l'inscription est personnelle et ne permet pas l'accès à la Bourse à des tiers sauf à un seul membre de votre famille (conjoint, enfant). Si vous devez vous faire accompagner par une tierce personne (1 personne maximum), elle devra remplir les mêmes obligations d'inscription que vous (voir l'alinéa 4.6 - justificatif de membre d'une association horlogère, bulletin d'inscription).

3.2 **Visiteurs** : entrée libre samedi 21 juin de 10 h 00 à 16 h 30.

**Pour les membres de l'AFAHA – sur présentation de leur carte d'adhérent –
entrée samedi 21 juin 2025 à partir de 9 h 30**

4 Obligations des exposants :

4.1 **Objets exposés** : Seuls les objets personnels et usagés **d'horlogerie ancienne** mécanique et électrique sont autorisés pour les participants (**Personne Physique**) montres, pendules, fournitures, documentation, outillages divers, livres,....

Sont formellement exclus tous les objets neufs et tous objets n'ayant aucun rapport avec l'horlogerie (par exemple la bijouterie, l'orfèvrerie, la numismatique, l'achat de métal précieux, etc... y compris la publicité concernant d'autres activités). Aucune dérogation ne sera tolérée.

4.2 **Déballage** : non autorisé dans les allées, prévoir le linéaire nécessaire.

4.3 **Animaux** : non autorisés dans l'enceinte du Kursaal.

4.4 **Fumeurs** : interdiction de fumer dans la salle.

4.5 **Affichage des prix** : tous les prix doivent être affichés. **C'est une obligation légale.**

4.6 **En signant votre bulletin d'inscription vous vous engagez à rester durant toute la durée de la Bourse.**

4.7 En cette période de pandémie, il se peut que des consignes sanitaires soient à respecter.

5 Tarifs :

5.1 **Emplacements** : 3 types de stands disponibles : 1,20 ml (35 €) ; 2,40 ml (50 €) ; 3,60 ml (70 €).

5.2 **Visiteurs** : entrée libre à tout public.

5.3 **Modalités de paiement pour les exposants** : se référer au bordereau d'inscription qui doit impérativement être accompagné du chèque rédigé à l'ordre de l'AFAHA (mis en recouvrement le 1er juin).

6 Résiliation :

6.1 **Par l'exposant** : si la résiliation intervient avant les 15 jours précédant la date de la Bourse, le chèque sera retourné.

Si la résiliation intervient durant les 15 jours précédant la Bourse, le remboursement ne s'effectuera que si un nouvel exposant remplace le défaillant.

6.2 **Par l'organisateur** : si pour quelque raison que ce soit la Bourse devait être annulée, le chèque sera restitué dans les plus brefs délais.

7 Modalités d'inscription des exposants :

7.1 **Une inscription** ne sera officiellement prise en compte par l'organisateur que si l'exposant :

a) - a complété le bordereau d'inscription (après avoir pris connaissance du règlement), et signé les documents en apposant la mention « bon pour accord ».

b) - a joint le chèque correspondant au stand retenu.

c) - a joint une enveloppe timbrée à son adresse ou a bien renseigné son mail sur le bordereau d'inscription pour le retour de l'accusé de réception.

7.2 **Date limite d'inscription : le 27 mai 2025.**

Après cette date, les dossiers seront mis en liste d'attente et servis en fonction des disponibilités et des désistements éventuels.

Les chèques non encaissés seront retournés au plus tard dans les jours suivant la manifestation.